

11 JANVIER 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 504 RUE PRINCIPALE À SAINT-HENRI-DE-TAILLON, LE 11^E JOUR DU MOIS DE JANVIER 2010 À 19 HEURES SOUS LA PRÉSENCE DE M. ANDRÉ PARADIS, MAIRE.

SONT PRÉSENTS :

PASCAL GILBERT	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 1
ÉRIC MORICE,	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 2
GERMAIN LEMAY	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 3
MARIO FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 4
LUC FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 5
DONALD PILOTE	CONSEILLÈRE	DISTRICT N ^o 6

Est également présente : Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la session par M. le Maire

M. le maire, donne les souhaits du nouvel an et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents.

3773-01-2010 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Germain Lemay, APPUYÉ ET RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

Que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant au point varia. – Motion de prompt rétablissement – M. Daniel Perron, Maire de Labrecque.

ORDRE DU JOUR

D'une séance régulière du Conseil Municipal qui sera tenue aux lieux et à l'heure ordinaire,

- 1) Ouverture de la séance par monsieur le Maire
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès verbal du 7 décembre 2009
- 4) Adoption du procès verbal du 21 décembre 2009
- 5) Adoption du procès verbal du 21 décembre 2009
- 6) Adoption des comptes du mois de décembre 2009
- 7) Représentations – Individus et organismes inscrits
- 8) Correspondances
- 9) Affaires nouvelles :
 - a) Adoption de la liste des incompressibles pour 2010
 - b) Contribution municipale véloroute des bleuets phase II bonification
 - c) Mandat pour réalisation du site Internet de la municipalité
- 10) Affaires en cours
 - a) Adoption du Règlement no 329
 - b) Adoption du Règlement no 330
- 11) Varia
 - Motion de prompt rétablissement - M. Daniel Perron, Maire de Labrecque
- 12) Période de questions des contribuables
- 13) Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3774-01-2010 Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2009

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Fortin, APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2009.

ADOPTÉE

3775-01-2010 Adoption du procès-verbal du 21 décembre 2009

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Morice,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2009 à 18 h 30.

ADOPTÉE

3776-01-2010 Adoption du procès-verbal du 21 décembre 2009

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Pilote,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2009 à 19 h.

ADOPTÉE

3777-01-2010 Adoption des comptes du mois de décembre 2009

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Gilbert,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil approuve les comptes du mois de décembre 2009 tels que présentés, selon la liste suivante :

Au 11 janvier 2010

LISTE DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2009

Salaires

	Employés	25 895.54 \$	
	Élus	1 659.10 \$	
			27 554.64 \$
Receveur général du Canada	<i>DAS fédérales</i>		4 321.44 \$
Min. du Revenu du Québec	<i>DAS provinciales</i>		8 834.42 \$
CSD	<i>syndicat décembre 2009</i>		444.00 \$
	<i>fond de pension décembre 2009</i>		
Caisse Pop. Taillon	<i>employés-(eur)</i>		1 333.00 \$
Remboursement de taxes			483.28 \$
Acklands Grainger	<i>réparation masques incendie</i>		93.06 \$
Alimentation St-Henri	<i>poste, bureau, party noel</i>		640.45 \$
APCHQ	<i>prêt de volume et formation</i>		338.63 \$
Bell Mobilité	<i>cellulaires</i>		209.96 \$
Bell	<i>téléphone partie 2009</i>		211.88 \$
Bell	<i>assainissement des eaux</i>		46.25 \$
Bourget Rachel	<i>frais de déplacement décembre</i>		100.00 \$
	<i>antigel borne fontaine, produits</i>		
Produits entretiens Boily	<i>d'entretien</i>		119.42 \$
Cabinet Larouche	<i>location toilette</i>		382.09 \$
Cain Lamarr Casgrain Wells	<i>services professionnels</i>		198.66 \$
Cégertec	<i>plan d'intervention</i>		812.06 \$
Cégertec	<i>projet</i>		43 467.15 \$
Centre du camion	<i>réparation tonne</i>		130.13 \$
Collecte Coderr	<i>location conteneur</i>		16.93 \$
Construction Aquabec	<i>décompte #4 final, retenue</i>		31 322.82 \$
Construction Unibec	<i>projet, décompte #4</i>		54 446.25 \$
Corbeil Mélissa	<i>déplacement biblio juil-déc</i>		237.89 \$
Croix-Rouge	<i>contribution annuelle</i>		100.00 \$
Éditions juridiques FD	<i>recueil lois</i>		165.80 \$

Entreprise Gérard Fortin	<i>versement déc contrat neige</i>	13 939.24 \$
Entreprise Gérard Fortin	<i>projet</i>	10 971.46 \$
Fabrique St-Henri	<i>achat lumières de noel</i>	135.42 \$
Atelier Robert Fleury	<i>projet</i>	22.52 \$
Fleury Lise	<i>déplacement biblio oct-déc</i>	98.30 \$
Fortin Janik	<i>location trailer projet</i>	3 200.00 \$
Fédération Québécoises des Municipalités	<i>formation</i>	2 257.50 \$
Groupe D-Tech	<i>adresse Internet</i>	39.51 \$
Hetek Solutions	<i>assainissement des eaux</i>	135.45 \$
Hydro Québec	<i>électricité</i>	3 221.91 \$
Isolation Rivard	<i>projet</i>	1 693.13 \$
Lachance pièces d'auto	<i>voirie aqueduc</i>	580.72 \$
Lachance pièces d'auto	<i>projet</i>	284.50 \$
Lavery DeBilly	<i>services professionnels</i>	538.43 \$
Lebel Jean-Roch	<i>frais de déplacement pompe</i>	35.88 \$
Les électriciens du nord	<i>projet</i>	8 612.60 \$
Les électriciens du nord	<i>lumières de rue, patinoire</i>	1 161.90 \$
Lettrage GD	<i>centre d'interprétation</i>	4 396.48 \$
Lindsay Christiane	<i>déplacement biblio</i>	13.39 \$
Location d'équipement Saglac	<i>roulotte chantier projet</i>	608.40 \$
Lys Informatique	<i>entretien ordinateur</i>	108.36 \$
Marché Mistook	<i>budget</i>	123.60 \$
Mégaburo	<i>fournitures</i>	618.63 \$
Ménard Louise	<i>déplacement biblio</i>	26.78 \$
MRC Lac-St-Jean	<i>quote-part</i>	7 831.29 \$
Nippour	<i>services professionnels</i>	970.73 \$
Nutrinor	<i>voirie, édifice</i>	133.75 \$
Nutrinor	<i>projet</i>	81.66 \$
Pedneault Lucille	<i>déplacement biblio</i>	100.44 \$
	<i>frais de poste, lumières de Noël,</i>	
Petite caisse	<i>budget</i>	163.23 \$
Péto Canada	<i>projet</i>	1 157.36 \$
Péto Canada	<i>essence</i>	256.47 \$
La Peuplade	<i>achat volume biblio</i>	22.00 \$
Produits sanitaires Lépine	<i>antigel</i>	135.37 \$
Produits BCM	<i>achat tuyau égout</i>	403.68 \$
Produit BCM	<i>projet</i>	6 389.09 \$
Régie des alcools, des courses et des jeux	<i>permis carnaval</i>	225.00 \$
Orizon Mobile	<i>projet</i>	332.98 \$
Restaurant Robert BBQ	<i>budget</i>	122.41 \$
Sans borne	<i>projet</i>	171.57 \$
Soc d'Histoire du Lac St- Jean	<i>billet supper bénéfice</i>	90.00 \$
Signis	<i>projet</i>	1 110.69 \$
Simard Kathy	<i>déplacement biblio</i>	209.95 \$
Simplex, location d'outils	<i>projet eau potable</i>	1 341.67 \$
Supérieur Propane	<i>gaz</i>	626.90 \$
Toiles auvents Ste-Monique	<i>abris</i>	1 077.96 \$
Tremblay Manuel	<i>frais de déplacement pompier</i>	204.40 \$
Ultramar	<i>huile chauffage s-bellevue</i>	751.23 \$
Ville d'Alma	<i>entretien mécanique caserne</i>	713.55 \$
Villeneuve Francine	<i>déplacement biblio</i>	53.56 \$
	Total	253 511.26 \$

Factures de 2010

Bell	<i>téléphone bâtisses</i>	133.84 \$
Bourget Rachel	<i>cellulaire janvier 2010</i>	60.00 \$
Réseau Biblio	<i>contribution 2010</i>	126.98 \$
Combeq	<i>adhésion 2010</i>	287.83 \$
Groupe Pagex	<i>système d'alarme 2010</i>	1 187.90 \$
Groupe Ultima	<i>assurances 2010</i>	30 865.00 \$
PG Govern	<i>contrat 2010</i>	4 543.22 \$

Québec Municipal	<i>service Internet adhésion annuelle</i>	180.60 \$
	Total	37 204.77 \$

ADOPTÉE

Représentations - Individus et organisme inscrit

- Aucune représentation

3778-01-2010 Adoption de la liste des incompressibles pour 2010

ATTENDU QUE les sommes incompressibles pour l'année 2010 sont :
Hydro-Québec, Bell Canada, Bell Mobilité et MRC Lac-Saint-Jean-Est ;

PAR CONSÉQUENT,

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Fortin,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS;

QUE le conseil autorise et approuve le paiement des incompressibles
selon la liste ci haut mentionnée pour l'exercice se terminant le 31
décembre 2010.

ADOPTÉE

3779-01-2010 Contribution municipale Véloroute des Bleuets phase II et phase III bonification

ATTENDU QUE le plan de déploiement et l'acquisition de compétence
commande de réserver une somme dédiée à une phase II et une phase III
de Bonification par le biais du budget municipal;

ATTENDU QUE le même exercice a été réalisé au cours des années
2005, 2006, 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE toutes les municipalités concernées participent au
programme;

PAR CONSÉQUENT,

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Pilote,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon réserve la somme de
5 728.62\$ pour le projet de Bonification de la Véloroute des Bleuets
2010.

ADOPTÉE

3780-01-2010 Mandat pour réalisation et analyse du site Internet de la municipalité.

ATTENDU QU'il y a nécessité de mettre à jour le site Internet de la
municipalité;

ATTENDU QU'une proposition de la firme « Itremma » a été déposée
pour réaliser l'analyse et l'évaluation du site de la municipalité afin de
réaliser un devis pour la création d'un nouveau site Internet;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Fortin,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal accepte de donner mandat à la firme

« Itremma » pour l'analyse des besoins et la réalisation d'un devis pour le site, au coût de 1 357 \$.

ADOPTÉE

3781-01-2010

Adoption du règlement no 329

RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance régulière tenue le 21 décembre 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Donald Pilote,
ET IL EST RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

D'adopter le présent règlement portant le numéro 329, lequel décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le présent règlement abroge à toutes fins que de droit, tous les règlements et amendements portant sur le traitement des élus municipaux, adoptés antérieurement par le conseil de Saint-Henri-de-Taillon;

ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2010 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 7 200 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 2 400 \$.

ARTICLE 5

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 6

En plus de toute rémunération ci haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération.

ARTICLE 7

La rémunération de base et l'allocation telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada par Statistique Canada.

Pour établir le taux d'augmentation de l'indice visé au deuxième alinéa :

- 1.- On soustrait de l'indice établi pour le dernier mois de décembre précédant l'exercice considéré, celui qui a été établi pour l'avant dernier mois de décembre.
- 2.- On divise la différence obtenue en vertu du paragraphe 1 par l'indice pour l'avant dernier mois de décembre.

ARTICLE 8

Le présent règlement a effet à compter du 1^{er} janvier 2010.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à la séance du 11 janvier 2010.

3782-01-2010

Adoption du règlement no 330**AYANT POUR OBJET LE RÉGIME DE RETRAITE DU MAIRE**

CONSIDÉRANT que le maire désire participer au régime de retraite par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux* (L.Q. 1988, chapitre 85);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter un règlement à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion à cet effet a été donné au cours de la séance spéciale du 21 décembre 2009;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Morice,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE I

La municipalité adhère, pour le maire seulement, au régime de retraite constitué par la *Loi sur le régime de retraite des élus municipaux*.

ARTICLE II

Le présent règlement prendra effet le 1^{er} janvier 2010.

ARTICLE III

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

3783-01-2010 **Motion de prompt rétablissement à M. Daniel Perron, maire de Labrecque.**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Germain Lemay,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon donne motion de prompt rétablissement à M. Daniel Perron, maire de Labrecque.

ADOPTÉE

Période de question des contribuables

Les personnes présentes formulent différentes questions dont notamment :

- Les dates des assemblées du conseil à inscrire sur info
- À quand les lumières de rues sur Rue Tremblay
- Pour quand réseau d'aqueduc disponible au résident de Chemin sur le Lac
- Les travaux exécutés sur le chemin sur le Lac
- Construction d'une résidence pour personne âgées
- Mauvais entretien de la route 169 à partir du quartier SCDM
- Demande d'ameublement pour la salle de l'Âge d'or
- Ouverture du centre Internet et de la bibliothèque pendant la période de fêtes.
- Entretien de la patinoire.

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Rachel Bourget, certifie qu'il existe des crédits disponibles pour acquitter les dépenses autorisées aux articles 3777, 3778, 3779, 3780, 3781 et 3782 du présent procès-verbal.

Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière

3784-01-2010 **Levée de la séance**

À 7 h 45 l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Pascal Gilbert, de lever la séance.

André Paradis,
maire

Rachel Bourget,
directrice générale et secrétaire-trésorière